Le chantre d’un couvent ne fait pas que donner le « LA » !

Par le fr. Thomas de Gabory, ancien chantre du couvent de Toulouse

**RÉ**pétitions : les chantres réclament sans cesse des répétitions ! Mais le chant ne s’improvise pas et nécessite plusieurs heures de répétitions bien menées pour mieux s’accorder.

**MI**séricorde : le chantre se doit d’être miséricordieux envers les frères pour qui le chant n’est pas un don naturel. Le solfège n’est pas un diplôme obligatoire pour entrer chez les dominicains !

**FA**tigue : le chantre n’a pas le droit d’être fatigué ! Pas d’arrêt maladie ! L’office est chanté tous les jours, dimanches et jours fériés compris. Dès le réveil, même si les voix ne sont pas encore échauffées, et jusqu’au soir, il n’y a pas jamais de répit.

**SOL**o : même si le chantre peut parfois se lancer dans un solo enflammé, sa tâche est de faire chanter les frères ensemble. « 28 frères » ne signifie pas « 28 voix différentes » ! C’est d’une seule voix, d’un seul cœur, d’un seul chœur que la prière doit monter vers le Ciel.

**LA**titude : le chantre a toujours une grande latitude dans le choix des partitions. Mais il puise dans l’immense patrimoine de la *Liturgie Tolosane des Prêcheurs*, trésor hérité du frère André Gouzes. C’est elle qui porte nos couvents depuis plus de trente ans. Les chantres en sont les gardiens.

**SI**ne qua non : le chantre est la condition *sine qua non* de la beauté de la liturgie, celle qui porte la prière des frères et des laïcs.

**DO**rmir : à la fin de la journée, quand toutes les partitions sont rangées et que l’office du lendemain matin est prêt, le chantre aussi a le droit d’aller dormir !